



## BAREME DES HONORAIRES 2019

### TRANSACTION D'HABITATION

▶	de 0 à 49 000 €	8.33 %	HT	soit	TTC	10.00 %
▶	de 50 000 € à 75 000 €	7.50 %	HT	soit	TTC	9.00 %
▶	de 76 000 € à 150 000 €	6.40 %	HT	soit	TTC	8.00 %
▶	de 151 000 € à 300 000 €	5.60 %	HT	soit	TTC	7.00 %
▶	+ de 300 000 €	4.80 %	HT	soit	TTC	6.00 %

### TRANSACTION COMMERCES & TERRAINS

▶		8.33 %	HT	soit	TTC	10.00 %
---	--	--------	----	------	-----	---------

### ADMINISTRATION DE BIENS IMMOBILIERS ET FONDS DE COMMERCE

#### ➔ **Syndic**

Les honoraires de gestion courante sont tarifés à la discrétion et selon l'importance des dossiers.

Les prestations particulières sont les suivantes :

↪	Honoraires de vacation horaire en heures ouvrables :	40 €	HT	soit	TTC	48.00 €
↪	Honoraires de vacation horaire en dehors des heures ouvrables :	60 €	HT	soit	TTC	72.00 €

↪ Recouvrement des impayés à la charge du copropriétaire :

	Mise en demeure par LRAR	15.00 €	HT	soit	TTC	18.00 €
	Relance après mise en demeure	15.00 €	HT	soit	TTC	18.00 €
	Saisine du TGI, prise d'hypothèque	150.00 €	HT	soit	TTC	180.00 €
	Frais de mainlevée d'hypothèque	150.00 €	HT	soit	TTC	180.00 €
	Dépôt d'une requête en injonction de payer	30.00 €	HT	soit	TTC	36.00 €
	Établissement protocole d'accord	50.00 €	HT	soit	TTC	60.00 €

↪ Mutation des lots à la charge du copropriétaire :

	Frais d'établissement du questionnaire de pré état daté	200.00 €	HT	soit	TTC	240.00 €
	Mise à jour de l'état daté à la demande du notaire	100.00 €	HT	soit	TTC	120.00 €
	Communication des informations pour état diagnostics	40.00 €	HT	soit	TTC	48.00 €
	Délivrance d'une copie des diagnostics techniques	20.00 €	HT	soit	TTC	24.00 €
	Délivrance copie certifiée conforme PV AG et annexes	20.00 €	HT	soit	TTC	24.00 €
	Délivrance d'une copie de carnet d'entretien	20.00 €	HT	soit	TTC	24.00 €

↪ Prestations relatives aux réunions et visites supplémentaires (au-delà du forfait) :

Frais de gestion (affranchissements, livres comptables) sont à la charge de la copropriété et seront récupérés par le syndic.

Préparation, convocation et tenue d'un AG suppl. de 2H (entre 9h et 21H) forfait : par lot Principal 15.00 € HT soit TTC 18.00 € avec un minimum de 300.00 € HT soit 360.00 € TTC

Réunion supplémentaire avec le Conseil Syndical durée 2H 50.00 € HT soit TTC 60.00 €

Réalisation d'une visite supplémentaire de la copropriété (hors frais de notaire) 200.00 € HT soit TTC 240.00 €

Etablissement ou modification du règlement de copropriété 200.00 € HT soit TTC 240.00 €

Honoraires sur travaux : votés lors de l'assemblée générale

↪ Prestations relatives au règlement de copropriété et à l'état descriptif de division :

Etablissement ou modification du règlement de copropriété suite à une décision du syndicat (honoraires notaire non inclus) : 200.00 € HT soit TTC 240.00 €

#### ➔ **Gestion locative et recherche de locataire**

Les honoraires de gestion courante sont tarifés sur la base de 7% HT des loyers + charges (soit TTC 8.40%).

Les honoraires pour suivi de procédure/sinistre/travaux importants de plus de 2000.00 € sont de 3% HT soit 3.60% TTC sur le montant total. Il en est de même, lors de la signature d'un mandat de gestion avec un dossier de sinistre, de travaux ou procédure en cours.

Les honoraires correspondant à la recherche de locataire et à la rédaction du bail pour les lots en habitation principale sont plafonnés sur la base de 20 € TTC le m<sup>2</sup> du bien, ceux pour la réalisation de l'état des lieux d'entrée sont plafonnés sur la base de 6 € TTC le m<sup>2</sup> du bien, ces honoraires sont partagés par moitié entre le locataire et le propriétaire.

Les honoraires correspondant à la recherche de locataire et à la rédaction du bail pour les autres lots sont tarifés sur la base de 7 % TTC du loyer annuel hors charges du bien, partagés par moitié entre le locataire et le propriétaire.

Pour les locaux commerciaux et professionnels les commissions de location sont égales à 2 loyers TTC + TVA en cours partagés par moitié entre le locataire et le propriétaire.

L'assurance de garantie de loyers impayés ALI, assistance juridique et de remise en état est tarifée sur la base de 1.75 % TTC des encaissements.

L'assurance PNO est tarifée sur la base de 38.00 € TTC/an/appartement. Les honoraires de gestion du contrat PNO sont de 5.00 € TTC/an/appartement.